

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WISOL PU

Version:1

Date de la première édition: 1/07/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: WISOL PU
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: PEINTURE SOL EN PHASE SOLVANT
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: ICOPEINT
ZA CHAMBOIRAT
F-03450 EBREUIL
France
Tél: +33 (0)4 70 58 51 67
Télécopie: +33 (0)4 70 58 51 67
Courriel: icopeint@wanadoo.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
EUH208 Contient du (de la) 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: NA

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:
- hydrocarbures C10-C13 n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
- N° CE: 918-481-9
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39
- Conc. (% pds): $30 < C \leq 40$
- SGH:
* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
 - distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié
- N° Id: 649-422-00-2 - N° CE: 265-149-8 - N° CAS: 64742-47-8
- Conc. (% pds): $5 < C \leq 10$
- SGH:
* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
 - méthanol
- N° Id: 603-001-00-X - N° CE: 200-659-6 - N° CAS: 67-56-1
- Conc. (% pds): $0 < C \leq 1$
- SGH:
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WISOL PU

Version:1

Date de la première édition: 1/07/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

* SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 2 - H301 - Tox. aiguë 3 - H311 - H331 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT un. 1 - H370 # ((*) - STOT SE 1; H370: C >= 10% - STOT SE 2; H371: 3% <= C < 10%)
- VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 262 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m³ = 328

• 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime
- N° Id: 616-014-00-0 - N° CE: 202-496-6 - N° CAS: 96-29-7
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - Sens. cut. 1 - H317 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318 * SGH08 - Danger pour la santé - Canc. 2 - H351

• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
4. 1. 2. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
4. 1. 3. Contact avec les yeux: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes.
4. 1. 4. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'inhalation peut provoquer un oedème pulmonaire.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif. Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools dioxyde de carbone (CO2) eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WISOL PU

Version:1

Date de la première édition: 1/07/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. A manipuler dans des locaux bien ventilés. Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): NA

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • méthanol : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 262 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m³ = 328
• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc ou en plastique gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WISOL PU

Version:1

Date de la première édition: 1/07/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. |
| 8. 2. 5. Protection individuelle: | Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | blanc |
| 9. 1. 3. Odeur: | aliphatique |
| 9. 1. 4. PH: | Non déterminé. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | >21°C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | NA |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 1.11 |
| 9. 1. 9. Viscosité: | 7 cm ² /s |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | Insoluble dans l'eau |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | NA |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Soluble dans les hydrocarbures. |
| 9. 3. Information(s) supplémentaire(s): | Quantité maximum de COV : max 500 g/l |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10. 1. Réactivité: | NA |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité n'est disponible pour ce produit. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune réaction dangereuse ne se produit . Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | NA |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir éloigné: agents comburants, alcalins forts, acides forts. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Non disponible |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologique. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | L'inhalation peut provoquer un oedème pulmonaire. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

W'SOL PU

Version:1

Date de la première édition: 1/07/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

12. 1. Toxicité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	NA
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	NA
12. 4. Mobilité dans le sol:	NA
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	NA
12. 6. Autres effets néfastes:	NA

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU:	UN1263
14. 1. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. Voies maritimes (IMDG):	
14. 3. 1. Classe:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. Dangers pour l'environnement:	Oui
14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	NA
14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	NA

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	reach
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	NA
15. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur: toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WISOL PU

Version:1

Date de la première édition: 1/07/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant utilisation du produit

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
 - H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Historique:
- 16. 2. 1. Date de la première édition: 1/07/2015
 - 16. 2. 2. Version: 1
 - 16. 3. Réalisé par: Sds